

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID: 001-210101739-20250310-2025\_051\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Attribution du logement sis 62 rue de l'Horloge à Gex, pour la période du 7 avril

au 31 mai 2025 / Madame Caroline RIEUX (3.3)

Service:

Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le bail de location ci-joint,

**CONSIDÉRANT** que Madame Caroline RIEUX a été retenue pour effectuer une fresque murale sur un bâtiment municipal et qu'il est plus avantageux pour la commune de la loger que de régler des factures d'hébergement pendant cette période (coût évalué entre 1 400 et 2 000€),

**CONSIDÉRANT** que la commune dispose d'un logement vacant,

## DÉCIDE

**D'ATTRIBUER** à titre gratuit le logement sis 62 rue de l'Horloge à Gex à Madame Caroline RIEUX pour la période du 7 avril au 31 mai 2025.

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 10 mars 2025.

Le maire,

Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 11 mars 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 11 mars 2025.